

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

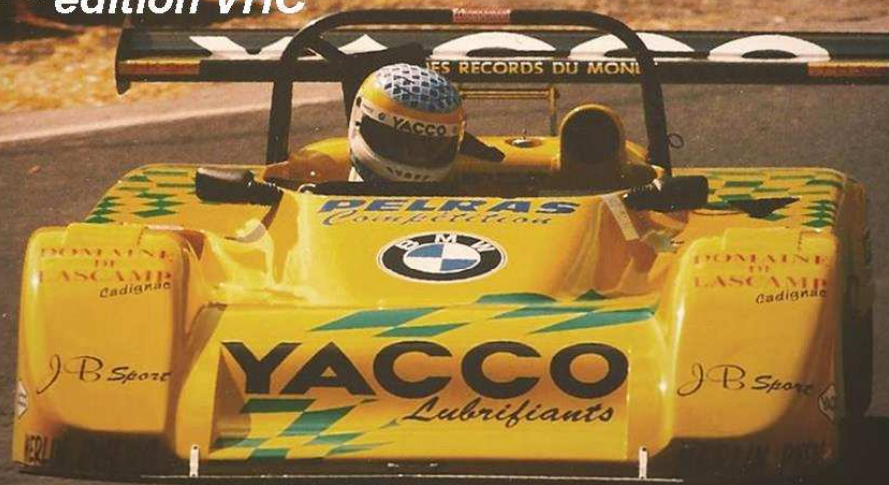
**FFSA**

# DUNIERES AUVERGNE

Les 19, 20 et 21 Juillet 2019

## 50<sup>ème</sup> Course de Côte

15<sup>ème</sup> édition VHC



**f** Page Coursedecotedunieres  
[www.coursedecotedunieres.fr](http://www.coursedecotedunieres.fr)

En centre ville, le matin 3<sup>ème</sup> expo  
Sportives d'hier et d'aujourd'hui



ELITE OPEN VHC



**ASSA ABLOY**



Création : Com & Dia - Crédit photo : © DR

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE



## ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE

### 50<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES – AUVERGNE

19, 20 et 21 juillet 2019

#### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

##### SOMMAIRE

|               |                           |
|---------------|---------------------------|
| ARTICLE 1P :  | ORGANISATION DE LA COURSE |
| ARTICLE 2P :  | ASSURANCES                |
| ARTICLE 3P :  | CONCURRENTS ET PILOTES    |
| ARTICLE 4P :  | VOITURES ET EQUIPEMENTS   |
| ARTICLE 5P :  | PUBLICITES                |
| ARTICLE 6P :  | SITE ET INFRASTRUCTURES   |
| ARTICLE 7P :  | DEROULEMENT DE L'EPREUVE  |
| ARTICLE 8P :  | PENALITES                 |
| ARTICLE 9P :  | CLASSEMENTS               |
| ARTICLE 10P : | PRIX                      |

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, **Organisateur Administratif**, organise les 19, 20 et 21 JUILLET 2019 en collaboration avec le **COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique**, une compétition automobile nationale dénommée :

#### 50<sup>ème</sup> COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette compétition compte pour :

- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Production
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Sport
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Production
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Sport
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE N/FN/SP
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE A/FA
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GT Sport
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GTTS
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE CN/CM/CNF/CN+
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE E2SC
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE D/E
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE F2000
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE FC
- le TROPHEE « Lionel REGAL » MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Sport
- le TROPHEE JEUNE ESPOIR DE LA MONTAGNE (- 25 ans) Voiture de Production.
- le CHALLENGE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro **19/N27** en date du 05/06/2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **410** en date du 24/05/2019.

## ARTICLE 1P – ORGANISATION DE LA COURSE

### Comité d'organisation :

Pascal PERONNET  
 Jean Paul CLOT (Responsable Technique)  
 Nicolas MOUNIER  
 Louis René VERLINE  
 Sylvie KRZYZANOWSKI

### Article 1.1P ; Officiels

|   |                        |                   |            |
|---|------------------------|-------------------|------------|
| <b>Observateur FFSA :</b>   | COUSIN Bernard         | Licence n° 6379   | ASA : 0318 |
| <b>Président du Collège des Commissaires Sportifs :</b>                           | Jean Jacques MARCELLIN | Licence n° 2499   | ASA : 0722 |
| <b>Membres du Collège des Commissaires Sportifs:</b>                              | Nicole FOREST          | Licence n° 1882   | ASA :1614  |
|   | Christian CHALINDAR    | Licence n° 3594   | ASA : 1614 |
| <b>Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs</b>                            | Joelle ALLEMAND        | Licence n° 16382  | ASA : 1606 |
| <b>Directeur de Course :</b>  | Franck MADER           | Licence n° 7497   | ASA : 0318 |
| <b>Directeurs de course Adjoints :</b>  | Louis René VERLINE     | Licence n° 21427  | ASA : 1614 |
|   | Jean Claude HECTOR     | Licence n° 1805   | ASA : 0321 |
| <b>D.C.Adjoint Chargé des Vérifications/Pre grille :</b>                          | Sylvie KRZYZANOWSKI    | Licence n° 22005  | ASA : 1614 |
| <b>D.C. Adjoint Chargé des Commissaires :</b>                                     | Thierry DUPECHER       | Licence n° 3564   | ASA : 1606 |
| <b>D.C.Adjoint Chargé du Parc Fermé :</b>   | Catherine DESHAYES     | Licence n° 220855 | ASA : 0521 |
| <b>D.C.Adjoint Chargé de la vérification de la<br/>publicité et des convois :</b> | Jean Luc DESHAYES      | Licence n° 61305  | ASA : 0520 |
| <b>assisté de D .C. Stagiaire ENDST</b>   | Jean Christophe LEROY  | Licence n° 5492   | ASA : 0701 |
| <b>D.C.Adjoint Chargé du Parc Départ :</b>  | Evelyne LAPALUS        | Licence n°220303  | ASA : 1612 |
| <b>Commissaire Technique Responsable :</b>  | Serge PEGOLOTTI        | Licence n° 6047   | ASA : 1603 |
| <b>Commissaires Techniques Adjoints :</b>   | André BOIVIN           | Licence n° 3572   | ASA : 1607 |
|   | Jean Pierre ROLLAND    | Licence n° 2694   | ASA : 0805 |
|   | Matthieu MACCOLINI     | Licence n° 228892 | ASA : 1612 |
|   | Hervé CANTAT           | Licence n° 207953 | ASA : 1610 |
| <b>Responsable VHC :</b>  | André OLIVIER          | Licence n° 1119   | ASA : 1609 |
| <b>Médecin responsable :</b>  | Jean Marie BEYLOT      | Licence n° 140275 | ASA : 1612 |
| <b>D. C. Chargé de la mise en place des moyens :</b>                              | Louis René VERLINE     | Licence n° 21427  | ASA : 1614 |
| <b>Chargé des relations avec les concurrents :</b>                                | Christophe ARSAC       | Licence n° 3591   | ASA : 1614 |
|   | Georges BEAL           | Licence n° 2910   | ASA : 0520 |



Christophe ARSAC



Georges BEAL

|   |                  |                  |            |
|---|------------------|------------------|------------|
| <b>Chargé de presse :</b>                 | Annie PISTON     | Licence n° 3790  | ASA : 0520 |
| <b>Chargé des commissaires de route :</b> | Evelyne LAPALUS  | Licence n°220303 | ASA : 1612 |
| <b>Chronométréur Responsable :</b>        | Jean Paul DURAND | Licence n° 27683 | ASA : 0503 |
|   | Richard LOPEZ    | Licence n° 2568  | ASA : 0520 |
| <b>Informatique :</b>                     | PATRICKSOFT      |                  |            |

### Article 1.2P : Horaires

- Clôture des engagements :** LUNDI 8 JUILLET 2019 à Minuit
- Publication de la liste des engagés :** LUNDI 15 JUILLET 2019
- Vérifications administratives :** VENDREDI 19 JUILLET 2019 de 15h30 à 20h30  
SAMEDI 20 JUILLET 2019 de 7h30 à 8h00 (**conditions §1.3P**)  
**MAIRIE - Salle D'ESPINCHAL** à Dunières
- Vérifications Techniques :** VENDREDI 19 JUILLET 2019 de 15h45 à 20h45  
SAMEDI 20 JUILLET 2019 de 7h30 à 8h00 (**conditions §1.3P**)  
Parking Gymnase Municipal de Dunières
- Briefing des Commissaires :** SAMEDI 20 JUILLET 2019 à 8h15 – Salle Accueil Commissaires
- 1ère Réunion du Collège des C.S. :** VENDREDI 19 JUILLET 2019 à 18h, Structure dans la zone de départ de la course.
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais :** SAMEDI 20 JUILLET 2019 à 9h15 heures ROCHEFOY"  
Pré-grille de départ.
- Essais non chronométrés** SAMEDI 20 JUILLET 2019 de 9h30 à 11h30 (Modernes+VHC)  
DIMANCHE 21 JUILLET 2019 de 8h00 à 10h00 (Modernes+VHC)
- Essais chronométrés :** SAMEDI 20 JUILLET 2019 à partir de 13h30.  
2 montées d'essais prévues.
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ** SAMEDI 20 JUILLET 2019, 15mn après la fin de la dernière montée d'essais à "ROCHEFOY" – Pré-grille de départ
- Course :** Elle se déroulera en quatre montées. **1ère Montée:** SAMEDI 20 JUILLET 2019 à partir de 17h00  
**2ème Montée :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 à partir de 10h30  
**3ème et 4<sup>ème</sup> Montée :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 à partir de 14h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. Remarque : les VHC partiront avant le CFM pour les essais non chronométrés.

- Affichage des résultats provisoires :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 15 minutes maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
- Parc fermé :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 - Lieu-dit "MALATAVERNE"  
(obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)
- Podium "Championnat" :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 dès l'affichage des résultats après la fin de la 4ème montée. Parc Fermé d'Arrivée
- Remise des prix :** DIMANCHE 21 JUILLET 2019 au parc fermé d'arrivée après l'affichage des résultats.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier. Le palmarès sera donné le DIMANCHE 21 JUILLET 2019 après la remise des prix (sauf en cas de réclamation au classement).

### **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :**

1ère réunion : VENDREDI 19 JUILLET 2019 à 18h – Structure dans la zone de départ de la course. Les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

### **Article 1.3p – Vérifications**

Les vérifications administratives auront lieu à la **MAIRIE – Salle D'ESPINCHAL** à Dunières le **Vendredi 19 JUILLET 2019 de 15h30 à 20h30** et le **Samedi 20 JUILLET 2019 de 7h30 à 8h00** **uniquement pour les pilotes modernes et VHC en ayant fait la demande écrite à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.**

Les vérifications techniques auront lieu sur le parking du Gymnase Municipal de Dunières le **Vendredi 19 JUILLET 2019 de 15h45 à 20h45** et le **Samedi 20 JUILLET 2019 de 7h30 à 8h00** (voir conditions ci-dessus).

**Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de déposer au sol tous les véhicules, pour que les contrôles nécessaires puissent être effectués convenablement.**

***Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) ou sur le site : <http://coursedecotedunieres.fr>. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation.***

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BEAL-BORNE à Dunières.  
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Samedi 20 JUILLET 2019 à 8 h 00**.  
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

**Pesage des véhicules :**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>-Pesées libres :</b>  | Samedi 20 JUILLET 2019 de 7 h 30 à 8 heures<br>Parking du Gymnase Municipal de Dunières |
| <b>-Pesées finales :</b> | Dimanche 21 JUILLET 2019 au parc fermé d'arrivée  |

### **Article 1.5p - Dispositions particulières**

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents **MODIFIES EN 2019****  
**En particulier, la route d'accès à la pré grille (D23 ROCHEFOY) sera interdite à tout parc concurrent au bord de la route et ceci des 2 cotés.**

Le parc concurrent principal se situe sur le CD44 (qui sera privatisé à la circulation à compter du vendredi 19 juillet 2019 à 12h00) à partir du gîte d'étape jusqu'au carrefour en direction de Riotord et sur la partie Droite de la chaussée. **Les ¾ de partie Gauche de la chaussée (dans le sens Dunières – Riotord) doivent rester libre à la circulation.** L'utilisation de bâches est obligatoire et il est interdit de planter des crosses ou autres piquets dans la partie bitumée de la route.

**Le parking de la société ASSA ABLOY (parking P1) est disponible sous réserve d'en avoir fait la demande auprès des organisateurs et d'en avoir eut leur accord écrit.**

Les zones de parcs concurrents autorisées seront indiquées en annexe 1 du règlement particulier. Les parkings 1,2,3 et 4 auront la possibilité d'un accès électrique GRATUIT (demande à faire sur l'engagement).

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Une vérification sera faite sur le terrain et en cas de non respect des zones prévues a cet effet, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de Course via les chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de Côte sera SURVEILLE à partir du vendredi 19 juillet 2019 après midi.

L'itinéraire de la Course de Côte sera interdit à toute circulation, sauf aux Officiels munis d'un badge, le samedi 20 juillet 2019 à partir de 6 heures, cette mesure étant confirmée par arrêté préfectoral. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.

### **PARCS CONCURRENTS**

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 6kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

### **ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Cote

### **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **Article 3.1p – Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

#### **CHANGEMENT ADRESSE :**

**COMITE DES FETES DE DUNIERES  
NICOLAS MOUNIER  
9 RUE DU FOUR A CHAUX  
42510 BALBIGNY Tel : +33 6 70 55 93 50**

jusqu'au **LUNDI 8 JUILLET** 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 570 Euros réduits à **285 Euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à **235€** pour les pilotes engagés à la saison au CFM Challenge. **Réduction de 20€ sur les frais de participation pour les concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.**

*Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) ou sur le site : <http://coursedecotedunieres.fr>. Les concurrents devront s'y référer pour leur heure de convocation. Déjà précisé à l'article 1-3p.*

**Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du Comite des Fêtes de DUNIERES. Aucun engagement ne sera pris par téléphone**

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire**

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne **devront remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier directement et personnellement à la course de côte de Dunières accompagné du règlement.** Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée à la Commission du Championnat de France de la Montagne.

**FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse) La retenue sera :**

**-de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**

**-de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

**(Conformément aux prescriptions générales 2019)**

**ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Article 4.1p - Voitures admises**

Le nombre de véhicules admis est fixé à 140 (VHC compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte. (Article 4 - Réglementation Championnat de France de la Montagne 2019).

**Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Voir règlement standard des courses de côte + règlement Championnat de France de la Montagne 2019

**Article 4.3p- Numéros de course**

Voir règlement standard des courses de côte + règlement Championnat de France de la Montagne 2019

**Article 4.4p- Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau de sécurité + règlement Championnat de France de la Montagne 2019

**ARTICLE 5P – PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte

1-Publicité obligatoire (non rachetable) :

o **ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIERES**

o **ETS MOULIN - INVEST - 43220 DUNIERES**

2-Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

## **ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p - Parcours**

La 50ème COURSE DE COTE DE DUNIERES a le parcours suivant :

- Départ : Sur D 23 "ROCHEFOY" – DUNIERES
- Arrivée : Sur D 23 "MALATAVERNE" - DUNIERES
- Pente moyenne : 5.67 % (dénivellation 130 m)
- Longueur du parcours : 2 280 mètres

La course de côte se déroulera en quatre montées de course obligatoires ( si le timing le permet)

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

### **Modalités de retour au départ**

Les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours et en convoi à vitesse modérée.

En cas de besoin, et suite à décision du Directeur de Course, un convoi pourra être constitué pour un retour au parc concurrent par la route RD501 et sera encadré par un Directeur de course. Les pilotes devront rester à la disposition de la Direction de Course et suivre les instructions qui leurs seront données. Les voitures devront rester groupées lors du convoi et respecter le code de la route.

-Parc départ : lieu "ROCHEFOY" - DUNIERES - D 23

-Parc arrivée : lieu " MALATAVERNE " - DUNIERES

### **Article 6.2p - Route de Course**

L'accès au départ se fera par la D 23 lieu-dit "ROCHEFOY"

### **Article 6.3p - File de départ**

File de départ : Route du Fraisse et Rue de Rochefoy sur D 23

**Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.**

### **Article 6.4p – Signalisation**

Voir règlement standard des courses de côte

### **Article 6.5p - Parc concurrents**

Voir règlement standard des courses de côte

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à cet effet dans l'annexe 1 de ce document.  
Les parcs concurrents seront accessibles à partir du Vendredi 19 juillet 2019 à partir de 12H00.

### **Article 6.6p - Parc fermé Final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé lieu dit "MALATAVERNE ".



### **Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- .1- pendant les vérifications : aux vérifications administratives : MAIRIE Salle d'ESPINCHAL à Dunières
- .2- pendant les essais et la course : au parc départ "Rochefoy" - Pré-grille de départ
- .3- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée lieu-dit "Malataverne"

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **Article 6.8p - Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Le Vendredi 19 JUILLET 2019 de 15h30 à 20h45 et le Samedi 20 JUILLET 2019 de 7h30 à 8h00 - MAIRIE Salle d'ESPINCHAL à Dunières Tél. : 07 67 96 64 46
- Le Samedi 20 JUILLET 2019 de 9h à 19h et le Dimanche 21 JUILLET 2019 de 8h30 à 18h au stand sur la ligne de départ - Tél. : 07 67 96 64 46

Centre de secours :

- Centre Hospitalier de Firminy - Rue Bénéaud - 42700 FIRMINY -Tél. 04.77.40.41.42
- C.H.U. St Etienne – Hôpital Nord – 42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2 - Tél. 04.77.82.80.00

## **ARTICLEP 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **Ordre des départs**

L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures de production (série B)
- ensuite les voitures de sport (série A)

***Lors des essais : dans la série A, les 10 plus petits numéros partiront en dernier.***

***En course*** : dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, ***sauf pour les dix meilleurs temps des essais de la série A qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.***

### **Article 7.1p - Essais :**

Deux montées d'essais NON chronométrés sont prévues : 1 le Samedi matin et 1 le Dimanche matin (cf 1.2p: horaires)

Deux montées d'essais chronométrés sont prévues. Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ des séries "A" et "B"

### **Article 7.2p - Conférence aux pilotes**

La conférence aux pilotes sera écrite et distribuée lors des vérifications administratives.

### **Article 7.3p - Course**

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. Voir règlement standard des courses de côte + règlement Championnat de France de la Montagne 2019

**Rappel : Après l'arrivée:** Lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port des casques est obligatoire pour les pilotes des monoplaces et biplaces, et est recommandé aux pilotes de tourisme.  
De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour.  
Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des commissaires sportifs.

#### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques**

L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.  
L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule ne sera pas autorisé.

#### **Article 7.5p – Essence**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche

### **ARTICLE 8P – PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte

### **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Voir règlement standard des courses de côte + règlement Championnat de France de la Montagne 2019

Ces classements seront affichés le samedi 20 juillet 2019, 15 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu dit "Rochefoy" -pré-grille de départ.

#### **Pour la course**

**Le classement de la course s'effectuera sur le cumul des 2 meilleurs montées (même dans le cas de 4 montées de course. Ces dernières étant obligatoires)**

**En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de Course, sous peine d'exclusion de la course.**

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 21 JUILLET 2019, 15 minutes maximum après le dernier concurrent entré au parc fermé d'arrivée lieu-dit "MALATAVERNE" et seront établis de la façon suivante :

- un classement Général pour les voitures de sport (série A)
- un classement Général pour les voitures de production (série B)
- un classement Général Féminin pour les voitures de Sport (série A)
- un classement Général pour les voitures de Production (série B)
- un classement Jeunes pour les voitures de Sport (série A)
- un classement Jeunes pour les voitures de Production (série B)
- un classement par groupes et par classe (Série A et B confondues)

## **ARTICLE 10P – PRIX**

### **Article 10.2p Prix**

|                             | <b>SCRATCH A</b> | <b>SCRATCH B</b> | <b>GROUPE</b> | <b>CLASSE</b> |
|-----------------------------|------------------|------------------|---------------|---------------|
| 1er                         | 500 €            | 500 €            | 520 €         | 280 €         |
| 2è                          | 400€             | 400 €            | 260 €         | 130 €         |
| 3è                          | 300 €            | 300 €            | 130 €         |               |
| 4è                          | 200 €            | 200 €            |               |               |
| 5è                          | 100 €            | 100 €            |               |               |
|                             |                  |                  |               |               |
| <b>1ere Dame</b>            | 280 €            | 280 €            |               |               |
| <b>1<sup>er</sup> Jeune</b> | 280 €            | 280 €            |               |               |

Tous les prix sont cumulables

Conformément aux prescriptions générales (Réglementation Générale 2019 et règlementation Championnat de France de la Montagne) dans les groupes et classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix prévus seront distribués.

Lorsqu'un groupe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

Le 1er jeune récompensé sera celui ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série ( série A et Série B).  
La 1ère féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (série A et de la Série B).

### **Article 10.3p – Coupes**

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

- Classements généraux : une coupe aux trois premiers de chaque série
- Classement Groupes et Classes : une coupe au premier
- Classement féminin : une coupe à la première dame
- Trophée Jeune Espoir : une coupe au premier jeune

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables

Trois coupes seront remises à des Commissaires de route désignés par tirage au sort, ayant officié sur l'épreuve

### **Article 10.5p - Remise des prix et coupes**

**La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.**

**Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis par l'organisateur.**

La remise des prix et coupes aura lieu le DIMANCHE 21 JUILLET 2019 au parc fermé d'arrivée à l'issue de l'affichage des résultats. Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix. En cas d'intempéries, la remise des prix se déroulera à la Mairie de DUNIERES